



ATELIER

Faire face à
l'agressivité et
aux violences
physiques en
milieu
hospitalier

GESTION DE LA VIOLENCE AUX URGENCES





QUELQUES CHIFFRES

l'Observatoire national des violences en milieu santé

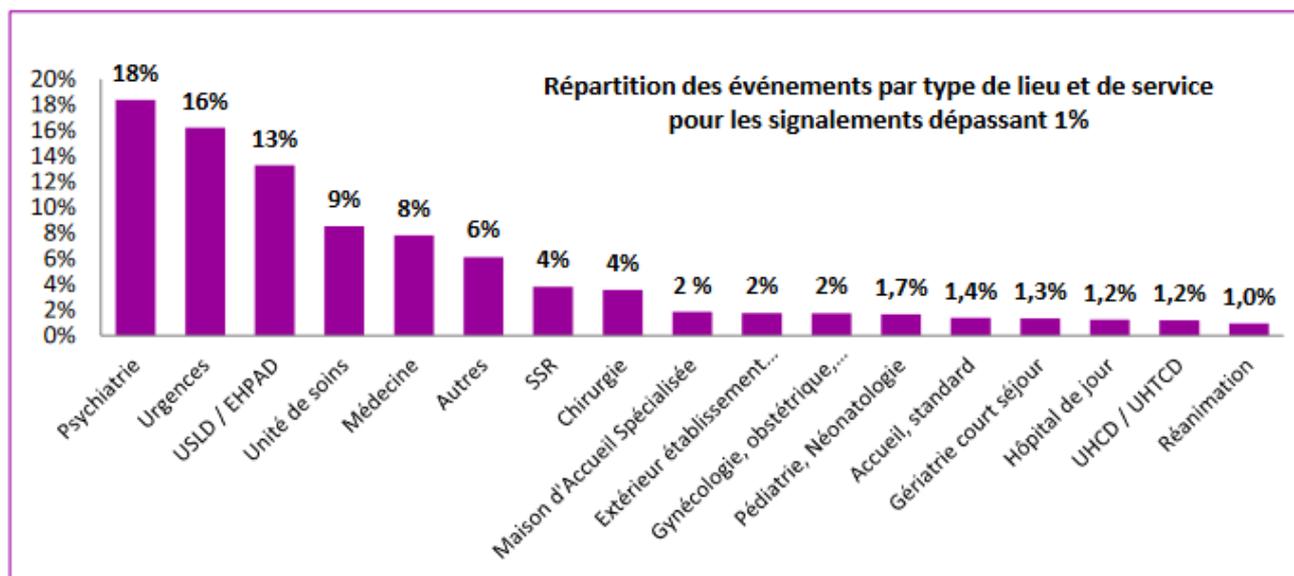
ONVS Créé en 2005

- 451 des 924 établissements publics de santé (EPS) ont déclaré 2 780 signalements.
- L'ONVS a recensé 26 060 atteintes aux personnes et aux biens réparties ainsi : 21 234 atteintes aux personnes 4 826 atteintes aux biens.

Rapport ONVS 2019.

Répartition par secteur

Graphique 4. Répartition des événements par type lieu ou par service



Source : ministère chargé de la santé – DGOS – ONVS – plateforme signalement

QUELQUES CHIFFRES

Tableau 4. Nombre de signalements d'atteintes aux personnes par niveau de gravité

Échelle des niveaux de gravité	Nombre de signalements d'atteintes aux personnes	
1 (insultes, injures)	6 613	31%
2 (menaces d'atteinte à l'intégrité physique)	3 784	18%
3 (violences physiques)	10 379	49%
4 (violences avec arme, etc.)	458	2%
TOTAL	21 334	100%

Source : ministère chargé de la santé – DGOS – ONVS – plateforme signalement

L'atteintes aux personnes

- **Niveau 1** : Injures, insultes...
- **Niveau 2** : Menaces d'atteinte à l'intégrité physique ou aux biens de la personne, menaces de mort, Port d'armes.
- **Niveau 3** : Violences volontaires (atteinte à l'intégrité physique, bousculades, crachats, coups), menaces avec arme, agression sexuelle.
- **Niveau 4** : Violences avec arme, viol et tout autre fait qualifié de crime.

QUELQUES CHIFFRES

Niveau de gravité	Type d'atteintes aux biens	Sur la base de 4 826 signalements		
		Total d'actes*	Répartition des atteintes	Atteintes liées à un TPN**
1	Vol sans effraction	1 915	36%	1%
	Dégradation légère	1 917	36%	11
	Dégradations de locaux	970	18%	5%
	Dégradation de véhicule	153	3%	0,2%
	Tags, graffitis	44	1%	0,1%
S/TOTAL NIVEAU 1		4 999	93%	17,3%
2	Vol avec effraction	176	3%	0%
S/TOTAL NIVEAU 2		176	3%	0%
3	Dégradations de matériel de valeur	135	3%	0%
	Incendie volontaire	66	1%	0,3%
	Vol à main armée	3	0,1%	0,0%
S/TOTAL NIVEAU 3		204	4%	1%
TOTAL		5 379	100%	18%

Source : ministère chargé de la santé – DGOS – ONVS – plateforme signalement

*Total supérieur car plusieurs réponses possibles

** Répartition des atteintes aux personnes selon la cause principale du fait déclaré

L'atteintes aux biens

- Niveau 1 : Vols sans effraction, dégradations légères.
- Niveau 2 : Vols avec effraction.
- Niveau 3 : Dégradations ou destruction de matériel de valeur (médical, informatique, imagerie médicale,...).

Quelles sont les causes de violence en milieu hospitalier?

- ❑ Environnementales : l'attente, le stress, le manque d'information, défaut de prise en charge, refus de prescription, l'architecture, le personnel soignant...
- ❑ prise de toxiques : Alcool, stupéfiants, état de manque sur sevrage
- ❑ Les pathologies psychiatriques : BDA, délires paranoïaques, schizophrénie, l'agitation hystérique, les attaques de paniques
- ❑ SOMATIQUES : globe vésicale, fécalome, hyperthermie, hypoglycémie, troubles électrolytiques, hypoxie, hypercapnie, démence, la douleur



Et nous
aussi
parfois
nous en
sommes
la cause

ACTIONS MISES EN PLACE

► LEGISLATIONS :

- Loi du 13 juillet 1983 – article 11 :
 - ✓ **Devoir de protection de l'administration à l'égard des agents des agents de la collectivité publique**
- Loi du 18 mars 2003:
 - ✓ Correctionnalisation de toutes les violences **commises à l'encontre des personnels de santé**
- Loi du 5 mars 2007 articles 44 -48 – 54 du code pénal:
 - ✓ Aggravation des peines

ACTIONS MISES EN PLACE

- Convention santé sécurité justice
- Pouvoir de police du directeur d'hôpital
- MOYENS MATERIELS ET HUMAINS :
 - AMENAGEMENT DES LOCAUX .
 - SERVICE DE SECURITE.
 - VIDEOSURVEILLANCE.
 - ...

ACTIONS MISES EN PLACE

- FORMATIONS :
 - ❑ SPORT DE COMBAT / ART MARTIAUX.
 - ❑ **GESTION DE L'AGGRESSIVITE**
VERBALE
 - ❑ S.S.C.M.S DE PAUL DOTTE

S.S.C.M.S DE PAUL DOTTE



		risque	action
Le patient agrippé		Peu risqué	Dégagements
Le patient agité		Risque partagé	Immobilisations conduites
La tierce personne violente		Risque évident	Neutralisations
L'agresseur		Dangerosité majeure	Incapacitations

ponses proportionnées

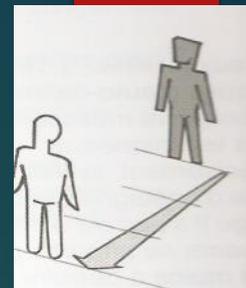
Self
sauvegarde
compatible

Self
sauvegarde
ultime

Distance sécuritaire

- 3 pas entre antagoniste et soignant
- désamorçage et gardes fluides

DESAMORCAGE

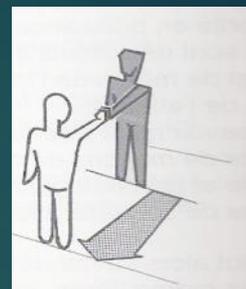


Distance d'alerte

- 2 longueurs de bras tendus horizontaux, paume à paume
- désamorçage et gardes affichées

PRISE DE GARDE

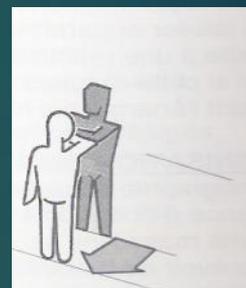
DISTANCES DE SECURITE



Distance d'urgence

- 2 longueurs de bras horizontaux, coudes fléchis l'un et l'autre
- saisie ou coups imminents, garde d'initiative

NEUTRALISATION



Corps à corps

- distance nulle
- prise d'information et réaction visant une incapacitation

INCAPACITATION



Le Désamorçage, dialoguer avant d'agir et gagner du temps



SI VOUS ATTENDEZ,
 C'EST QU'ON PRÉFÈRE R...

**ON FAIT NOTRE MAXIMUM.
 SOYEZ POLI, AU MINIMUM.**

Toute agression physique ou verbale est passible de poursuites judiciaires (art. 433-3 et 222-8 du code pénal).

SI VOUS PATIENTEZ,
 C'EST QUE D'AUTRES SE FONT MASSER

**ON FAIT NOTRE MAXIMUM.
 SOYEZ POLI, AU MINIMUM.**

Toute agression physique ou verbale envers le personnel hospitalier est passible de poursuites judiciaires (art. 433-3 et 222-8 du code pénal).

SI VOUS PARLEZ PAS,
 GARDEZ LA TÉLÉ

**ON FAIT NOTRE MAXIMUM.
 SOYEZ POLI, AU MINIMUM.**

Toute agression physique ou verbale envers le personnel hospitalier est passible de poursuites judiciaires (art. 433-3 et 222-8 du code pénal).



MERCI DE VOTRE ATTENTION

